

RAPPORT D'EXECUTION

Année 2016

(1er avril 2016 au 31 décembre 2016)

GAL PAYS de BALAGNE

PROGRAMME EUROPÉEN LEADER 2014-2020

"Développer une économie productive valorisant les potentialités et les ressources endogènes du
pays de Balagne"

Architettà d'à scopre, sparte è campà

GAL PAYS DE BALAGNE

n°136 ancienne mairie

20225 Cateri

Tél : 04 95 56 28 89

courriel : paysdebalagne@orange.fr

Table des matières

PRÉAMBULE.....	3
1 - CONDITIONS GÉNÉRALES DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME.....	4
2 - ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME.....	6
3 - ANIMATION DU PROGRAMME.....	7
4 - COMMUNICATION.....	13

Préambule

Le Pays de Balagne a été retenu depuis le 1er avril 2016 pour être territoire Leader sur la programmation 2014 – 2020 pour développer une économie productive valorisant les potentialités et les ressources endogènes.

La stratégie développée au regard de cet objectif s'articule autour de la réappropriation du territoire par ses habitants qui en sont les acteurs et exercent les trois valeurs fondamentales qui unissent l'homme à sa terre : Savoir faire, Savoir être et Savoir partager (Culture, identité et ouverture).

L'année 2016 devait être une **année de démarrage du programme**.

Le conventionnement du programme LEADER sur la génération 2014-2020 a pris beaucoup de retard et la convention tripartite n'a toujours pas été signée en 2016.

L'équipe technique a assuré ses missions premières à savoir : continuer à travailler avec le service du développement local de la Collectivité Territoriale de Corse sur le projet de conventionnement LEADER et assurer le démarrage de l'animation du programme sans pouvoir assurer une programmation des dossiers de demande de financement.

Enfin, sur des crédits des fonds européens 2014-2020, seul un dossier de demande de financement a été déposé en 2015 concernant la mesure 19.1 du FEADER "Soutien préparatoire à l'élaboration des stratégies de développement", relatif au dossier de candidature du territoire au nouveau programme LEADER sur la thématique du développement économique.

1 - Conditions générales de mise en œuvre du programme

GAL Pays de Balagne

Région : Corse

Thème fédérateur du GAL : "développer une économie productive valorisant les potentialités et les ressources endogènes »

Description du territoire du GAL Balagne :

- 36 communes,
- 2 Communautés de Communes
- 23 295 habitants

Une stratégie LEADER répondant aux enjeux de territoire

Le projet de développement LEADER du GAL Balagne s'articule autour de la réappropriation du territoire par ses habitants qui en sont les acteurs et exercent les trois valeurs fondamentales qui unissent l'homme à sa terre : Savoir faire, Savoir être et Savoir partager (Culture, identité et ouverture).

Cinq axes principaux sont déclinés :

- Structurer les acteurs et les richesses du territoire pour identifier les ressources valorisables et créer les conditions de leur exploitation
- Créer l'activité et développer les compétences en encourageant la professionnalisation et la création d'entreprises
- Promouvoir les productions et les usages par des actions de démonstration et de sensibilisation
- Coopération envisagée avec des partenaires sardes sur des actions de formation et de mise en valeurs de matériaux biosourcés

Pour mettre en œuvre ce programme, le territoire de Balagne bénéficie d'une dotation financière globale du FEADER d'un montant de 1.034.767,86 euros.

LEADER est un outil financier parmi d'autres. Son originalité réside dans une plus grande liberté d'action au niveau local sachant que les fonds sont destinés à des objectifs définis par le territoire et par une gestion locale du programme via un comité de programmation composés d'acteurs du territoire (élus, personnalités qualifiées, chambres consulaires...).

Comité de programmation :

- Président du GAL : Jean-Marie SEITE
- 14 membres titulaires dont :
- 7 représentants titulaires du collège public (représentants des EPCI et du PETR du pays de Balagne et de la Collectivité Territoriale de Corse),
 - 7 représentants titulaires du collège privé (représentants de la Chambre d'Agriculture, de la Chambre des métiers et de l'Artisanat et des personnalités qualifiées).
- 14 suppléants (7 suppléants publics et 7 suppléants privés).

Cellule d'animation LEADER :

Florence PINASCO : Pilotage du Programme Leader

Sandrine CARNER : Animation et gestion du programme Leader

Coordonnées complètes de la structure :

GAL Pays de Balagne

n°136, ancienne mairie – 20 225 CATERI

Tél. 04.95.56.28.89

courriel : paysdebalagne@orange.fr

site internet : www.pays-de-balagne.fr

Territoire couvert par le programme européen LEADER :



2 - Etat d'avancement du programme

Etat de la programmation et bilan financier

Phase de conventionnement et de lancement

La Collectivité Territoriale de Corse, autorité de gestion du programme Leader, a lancé le 1er avril 2015 l'appel à candidature au programme Leader 2014-2020. La candidature du territoire de Balagne a été retenue officiellement le 1er avril 2016 par le comité régional de sélection pour « développer une économie productive valorisant les potentialités et les ressources endogènes du pays de Balagne ». Le PETR du pays de Balagne est la structure porteuse du GAL (Groupe d'Action Local) de Balagne.

La convention tripartite portant sur le programme Leader pour la période 2014-2020 n'a toujours pas été signée en 2016 retardant ainsi le lancement du programme.

Les dossiers instruits et programmés

A ce jour, un seul et unique dossier portant sur le soutien préparatoire de la candidature du GAL Balagne a pu faire l'objet d'une convention attributive de subvention. Ce document a été signé le vendredi 6 janvier 2017 pour un montant de 12 010,87 €.

3 - Animation du programme

le démarrage de l'animation du programme a eu lieu depuis avril 2016 avec les actions suivantes :

- **Rédaction des annexes à la convention Leader et participation aux 2 réunions de conventionnement à la CTC (Ajaccio) le 31 mai 2016 et le 28 septembre 2016.**

le GAL du pays de Balagne a assisté à deux réunions de conventionnement Leader : une première réunion s'est déroulée, à Ajaccio, mardi 31 mai 2016 avec la CTC, direction du développement local pour engager le travail de rédaction de la convention de mise en œuvre Leader sur le territoire du GAL Balagne et la seconde le 28 septembre 2016 sur la rédaction des fiches actions.

Suite à ces réunions, le dossier comprenant les modifications demandées par l'autorité de gestion, a été transmis par courriel le 7 décembre 2016.

- **Recensement des producteurs Balanins et réalisation de sondages individuels pour la fiche action 1-4 : mobilisation des producteurs et animation de réunions pour créer des groupements et coopératives**

L'axe stratégique 1 vise à structurer les acteurs et les richesses du territoire. Le diagnostic territorial a fait apparaître un isolement des petits producteurs et artisans qui, s'ils se regroupaient, pourraient répondre à des marchés (publics ou non, de fourniture ou de travaux). Dans cet objectif, il est prévu des réunions afin de mobiliser les producteurs pour créer des groupements et coopératives.

Nous avons convenu, au stade de la candidature, d'un partenariat entre la FRCA et le Pays de Balagne pour animer des réunions interfilières.

Afin d'engager cette démarche, une première réunion de travail a eu lieu le 17 mai 2016 avec la FRCA de Corse.

Les professionnels ciblés sont des petites structures (EURL, auto-entreprise, agriculteurs) qui pourraient améliorer leurs productions ou leurs ventes en mutualisant du matériel ou de l'ingénierie.

Il convient d'obtenir dans un premier temps, une liste des exploitants agricoles résidents en Balagne inscrits à la MSA à titre principal et secondaire la plus récente possible. Les petits artisans (autoentrepreneurs, EURL) seront également recensés.

Ensuite, la réalisation d'un sondage du GAL a permis de définir le profil de chaque producteur et artisan.

- **Organisation d'une première réunion d'information avec la FRCA de Corse et de nombreux producteurs de Balagne le 30 septembre à l'Île-Rousse. L'objectif était de leur présenter les différents types de coopération possibles en Balagne.**

La réunion a permis de souligner l'importance de constituer des ateliers de travail thématique afin de travailler sur les différents types de projets et réunir tous les acteurs afin d'élargir la

concertation en associant les producteurs, financeurs, structures porteuses, FRCA, Chambre d'agriculture et Syndicats. Le GAL accompagnera tous les projets jusqu'en 2023.

dimanche 2 octobre 2016



Le programme Leader s'installe en Balagne

Le Leader gagne du terrain en Balagne. Ce programme européen, qui aspire à développer l'économie rurale, est sur le point d'être signé par le Syndicat mixte du pays de Balagne (SMPB) - son groupe local d'actions - et la Collectivité territoriale de Corse.

Alors, sur un territoire qui compte trente-six communes et une quarantaine de producteurs, l'heure est à la mise au point.

"La candidature pour le territoire de Balagne ayant été retenue au titre de programme européen Leader 2014-2020, nous souhaitons accompagner les producteurs dans l'amélioration de leurs outils de production et la structuration des filières. Pour ce faire, nous avons débuté différentes animations au mois d'avril dernier", explique Sandrine Fauconnier, responsable du développement au SMPB.

L'union ferait la force des agriculteurs

Ainsi en partenariat avec la Fédération régionale des coopératives agricoles de Corse (FRCA), le SMPB a organisé, vendredi après-midi, une réunion d'informations



Le Pays de Balagne a organisé, vendredi après-midi, une réunion d'informations sur les groupements d'employeurs et les coopératives. / PHOTO LM

sur les groupements d'employeurs et les coopératives. Sur le banc des invités, une dizaine d'amandéiculteurs, oléiculteurs et apiculteurs.

Vendredi en début d'après-midi, Jean-Marie Sèité, président du GAL pays de Balagne ouvre la séance. Le programme Leader, qui entre officiellement en vigueur jusqu'en 2020, "permettra de soutenir des projets jusqu'en 2022".

Les enjeux économiques

sont importants pour la micro-région. La présentation a été rythmée par des échanges avec les producteurs. Lorsque certains faisaient part de leur appréhension face au devenir de leur savoir-faire, d'autres, à l'instar de René Colombani (ex président de la coopérative oléicole de Balagne), ont partagé une expérience concrète.

Et pour optimiser et rentabiliser au mieux la production des amandéiculteurs, oléiculteurs ou apiculteurs,

le FRCA, est venu présenter les différentes formes de "coopératives, groupements d'employeurs et Cuma", une autre manière d'appréhender son activité au sein d'une entreprise qui relève du code rural. Une nouvelle façon de se structurer. *"L'intérêt était de mener une activité efficace ensemble. Les agriculteurs d'une même filière de production sont plus forts quand ils sont unis et solidaires."*

L. M.

Le tableau ci-dessous présente des axes de réflexion possibles pour l'élaboration des groupes de travail qui permettraient de répondre de manière plus adaptée aux besoins de l'économie balaine

AMANDEICULTEURS	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une casserie • filière amandes BIO
APICULTEURS	<ul style="list-style-type: none"> • Achat groupé de fournitures • Transport de ruches • Mise en réseau des producteurs et valorisation du miel
MARAICHERS	<ul style="list-style-type: none"> • Mutualisation de salariés inter-filières

- Acquisition de matériels
- Atelier de transformation
- Nouveaux débouchés

- **Recensement des groupes périscolaires pour la mise en place de la fiche action 3-2 actions d'animation et de sensibilisation**

Constitution d'une base de données portant sur les écoles balanines : contacts, horaires, nombres d'élèves, niveaux...

- **Coopération : réception du GAL Sarcidano Barbagio di Seulo du territoire de Sardaigne le 15 septembre 2016**



Le Pays de Balagne en partenariat avec l'Association des Commerçants et Artisans de L'île-Rousse (ACAIR), a accueilli une délégation d'élus Sardes le 15 septembre 2016 à Cateri.

L'objectif de cette rencontre était de rechercher des liens unissant les deux territoires pour instaurer des échanges.

Il existe de grandes différences entre les 2 territoires. Le GAL Sarde est un territoire rural, de l'intérieur de l'île, sans façade maritime. Sa densité de population est plus faible qu'en Balagne, cependant, de grandes villes se situent à seulement quelques heures de route (Agglomération de Cagliari : 431 000 hab). Après une période d'exode, les jeunes reviennent vivre dans les villages pour développer des produits de qualité. Ces produits sont majoritairement vendus à l'extérieur. L'un des enjeux consisterait à développer les circuits courts.

En terme budgétaire de grandes disparités existent également. Les GAL Sardes disposent d'un

budget 10 fois supérieur à celui des GAL Corses pour mener leurs actions.

- **Organisation d'une Réunion avec le GRETA le 19 mai 2016 pour faire le bilan sur le devenir des stagiaires de la dernière formation CQP "ouvrier professionnel en pierre sèche" dans le cadre de la précédente programmation Leader 2007-2013 et sur l'opportunité de concevoir une formation sur la valorisation des ressources locales dans la construction biosourcée.**

Le GAL Balagne prévoit la mise en place de formations pour la mise en valeur de matériaux biosourcés. Cet objectif s'accompagne d'une action d'aménagement d'un site de formation et de passage d'examen et d'une action de coopération avec la Sardaigne, liée à l'organisation

L'école sera un centre de référence biosourcé qui devra avoir un numéro d'agrément et être un outil de formation autonome financièrement. Sa situation géographique doit être sur le secteur Est Balanin et disposer de lieux d'hébergement et de restauration à proximité.

Afin de pouvoir commencer à construire le projet, le GAL travaille sur la sélection des principes constructifs à retenir en tenant compte de la réalité économique du territoire en termes de débouchés.

- **Soutien préparatoire aux formations du CNFPT (Lumio et Montegrosso) concernant la pierre sèche (dimensionnement du chantier, sondage des agents publics, contact avec les communes pour la mise à disposition des sites, communication autour de la formation, apport de la documentation sur la pierre sèche.**
 - **Module pavage** : du lundi 14 au mercredi 16 mars 2016 sur le parvis de la chapelle de l'Immaculée Conception sur la commune de Lumio



- **Module murs de clôture** : du 5 au 7 février 2016 à la chapelle Saint Joseph sur le village de Montemaggiore, commune de Montegrosso.

A la découverte des "sapè fà" au cœur du village de Montegrosso

Pour la troisième année consécutive, le syndicat mixte du Pays de Balagne organise depuis mercredi, en partenariat avec le CNEPT* une formation dédiée à la restauration d'ouvrage en pierre sèche.

Ces pionniers de la préservation et de la transmission de ce "sapè fà" ancestral, ont remis une nouvelle fois à jour ces techniques traditionnelles, au cœur du village de Montemaiò.

Treize stagiaires, venus de toute la Corse, ont participé à l'initiation. Entre deux coups de masse, les pierres sont façonnées. Les tailleurs semblent avoir laissé parler leur talent. Ils ont appris à préparer l'assise du mur en plaçant les piquets et les cordeaux et ont compris l'importance de la forme et du choix de la matière.

Et alors qu'au fil des heures, les apprentis montrent plus d'assurance dans la manipulation des outils, le mur prend forme.

À travers ces journées d'apprentissage, les sites sélectionnés sont embellis. Les



Une formation dédiée à la restauration d'ouvrage en pierre sèche a été organisée à Montegrosso par le Pays de Balagne. Il s'agit de la 7^e formation territorialisée proposée en Balagne. / PHOTO M.-S.-A.

vieilles pierres abandonnées retrouvent une seconde vie. Ces artisans d'un jour sont tous des issus du secteur public. Pour les agents du parc régional de la Corse comme les employés communaux, le but est de devenir des acteurs de la préservation du patrimoine. Et cela commence par en être en mesure

d'intervenir sur le territoire avec la connaissance nécessaire pour éviter l'effondrement de certains murs. Mais aussi remonter les parties écroulées. À long terme, c'est d'être des passeurs de témoin et de former d'autres personnes à leur tour. À ce jour, sept formations territorialisées en pierre sèche ont

été organisées en Balagne. Pour l'heure, soixante stagiaires ont déjà été formés. Du 14 au 16 mars, les prochains devront se pencher sur la technique du pavage.

Maria-Serena ALIOTTI

* Le centre national de la fonction publique territoriale.



- **Mise en place, en partenariat avec le CNEPT, des actions du plan de formation 2017 sur les matériaux biosourcés :**

- Du 20 au 24 mars 2017 - les enduits à la chaux et badigeons
- Du 27 au 29 mars 2017 -Restauration des murs en pierres sèches, le pavage
- Du 24 au 26 avril 2017 - Restauration des murs en pierres sèches, les murs de clôture

- **Réception et accueil de la photographe de l'Agence MYOP**

Mme France KEYSER, mandatée par le Réseau Rural Français pour la réalisation d'un reportage photographique et audio sur le programme Leader, s'est rendue en Balagne, le mercredi 30 novembre et jeudi 1er décembre 2016.

Le document est accessible via le lien suivant : <https://www.youtube.com/watch?v=ji7Exq72XCY>

Le Réseau rural valorise la campagne photographique lancée en 2016 à travers de petites œuvres multimédia, alliant clichés et commentaires audio. Dix vidéos courtes pour donner un aperçu de ceux qui font le Réseau rural et des projets qu'ils animent sur le territoire.

Afin d'incarner les acteurs du Réseau rural et les projets qu'ils portent avec le concours du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), une campagne photographique a été lancée en 2016. Elle s'est déroulée en deux phases au printemps et à l'automne, dans huit régions. Cette campagne avait pour objectif d'illustrer la mise en œuvre, par les acteurs des territoires, des cinq thématiques du Réseau rural français : économie sociale et solidaire, gouvernance alimentaire locale, lien rural-urbain, économie circulaire et agro-écologie.

Ces petites œuvres multimédia (POM) permettent une illustration concrète de dix projets en mêlant, en moins de trois minutes, images, sons d'ambiance et commentaires des photo-reporters et des acteurs. Elles dressent un panorama de différentes filières : forêt-bois, élevage, maraîchage, céréales, transformation (fromage, pain), distribution (épicerie, restauration collective), mais également de thématiques territoriales plus transversales, comme la bio, le tourisme, la coopération, l'installation, le numérique ou encore les énergies renouvelables.

Cette POM présente le projet porté par notre groupe d'action locale (GAL) Pays de Balagne dans le cadre de LEADER - Valorisation des ressources locales autour de la pierre sèche en Corse.

4 - Communication

Le programme LEADER 2014-2020 du GAL Balagne a une page internet : http://www.pays-de-balagne.fr/Leader_presentation_20142020_page_248_1,379.htm

PROGRAMME LEADER >> Leader 2014 - 2020

LEADER, PROGRAMME EUROPÉEN AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT RURAL

LEADER (Liaisons Entre Action de Développement de l'Economie Rurale) est un programme Européen qui vise à soutenir le développement des territoires ruraux.

Nous en sommes aujourd'hui, à la 5^{ème} génération de ce programme européen. Pour le Pays de Balagne, c'est un deuxième contrat qui entre officiellement en vigueur jusque à la fin de l'année 2020; le programme LEADER permettra en réalité de soutenir des projets jusqu'en 2022.

Le Groupe d'Action Local (GAL) porteur du programme LEADER est le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Balagne. Il assure l'accompagnement et le suivi des porteurs de projets, mais aussi l'animation, la gestion et l'évaluation du programme.

Il dispose d'une enveloppe de 1 034 767.86 € de FEADER pour mettre en œuvre sa stratégie LEADER sur son territoire.



Ce projet est cofinancé par le fonds européen agricole pour le développement rural.
L'Europe investit dans les zones rurales

Affiche officielle :

DÉVELOPPER UNE ECONOMIE PRODUCTIVE VALORISANT LES POTENTIALITÉS
ET LES RESSOURCES ENDOGÈNES DU PAYS DE BALAGNE

ARCHITETTÀ DA SCOPRE, SPARTE È CAMPÀ



LEADER 2014 - 2020

Pays de
Balagne
MULTIPLANNING COOPERATION

